



Délibération n° 2015 / 160

**Avis simple pour l'épreuve de longue distance en windsurf et kitesurf organisée par le**  
**centre nautique de Crozon-Morgat en baie de Douarnenez**  
**dans le cadre de l' « Xtrem Gliss Festival »**  
**Les 24 et 25 octobre 2015**

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.33465, R.334-33 et R.334-34,

Vu le décret n°200761406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise, notamment son article 3,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 1er juin 2015 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise adopté par le conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Vu la délibération du Conseil de gestion du 12 janvier 2012 donnant délégation au Président pour répondre aux saisines relatives aux avis simples,

Vu la saisine de la Direction départementale des territoires et de la mer du 27 août 2015,

Considérant les éléments présentés dans le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 par le centre nautique de Crozon-Morgat,

Compte tenu de l'appréciation technique de l'effet de cette manifestation nautique sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000 pour lequel le Parc naturel marin est opérateur (FR 5302006 Côtes de Crozon),

Compte-tenu des interactions négatives potentielles négligeables de cette manifestation avec les enjeux de gestion du Parc naturel marin d'Iroise (événement ponctuel, engins à voile),

**Article unique**

La Présidente du Conseil de gestion émet un avis simple favorable à cette manifestation nautique sous réserve de :

- Ne pas mouiller de marque de parcours sur les herbiers de zostère et les bancs de maërl (cf. annexe 1),
- Ne pas perturber intentionnellement les mammifères marins.

Au Conquet, le 21 SEP. 2015

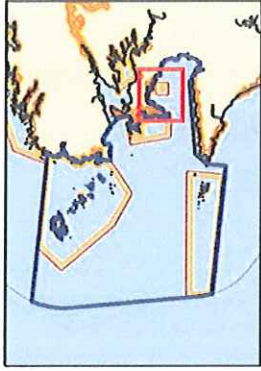
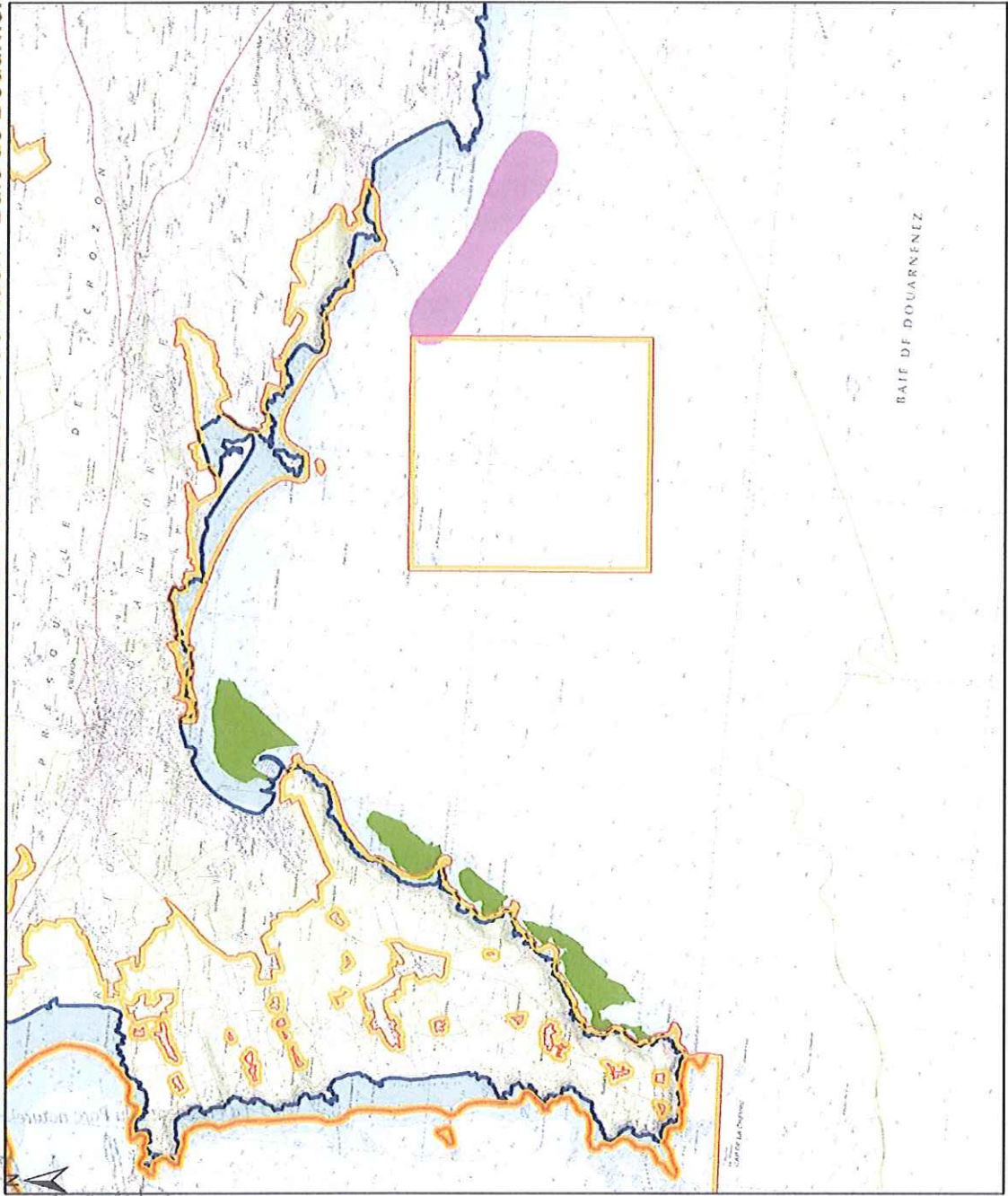
La Présidente du Parc naturel marin d'Iroise

Nathalie SARRABEZOLLES

# PARC NATUREL MARIN D'IROISE

## Annexe 1. Localisation des herbiers de zostère et des bancs de maërl - Baie de Douarnenez

EDITEE LE : 23/01/2013



### Habitats marins sensibles

- Herbière à *Zostera marina*
- Banc de maërl\*

### Sites Natura 2000

- Directive Habitats Faune Flore

### Limites administratives\*

- Limite de la mer territoriale
- Parc naturel marin d'Iroise



Sources des données :

- Sites : BUEMAEMAS, 2010
- Banc de maërl : BUEMAEMAS, 2012
- enveloppe de répartition potentielle
- Délimitation mer territoriale française : CHOU, 2010
- Parc naturel marin d'Iroise : BUEMAEMAS, 2010
- Parc naturel marin d'Iroise : ANAIP/PMI, 2011
- Natura 2000 : DREAL-MNH-NH-AAAMP, 2012

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG CRS 1980



BAIE DE DOUARNENEZ